

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr. par an
France 12 - Etranger 15 fr. —

UN MAUVAIS DÉBUT pour le 10^e ministère Briand

Nous avons depuis de longue date une sympathie marquée pour le citoyen Aristide Briand, sympathie renforcée le jour où il fit droit à une requête qu'il reconnut juste et fondée en nous donnant pleine et entière satisfaction.

Aussi sommes-nous très à l'aise pour dire combien la nouvelle du remplacement de M. Robineau, gouverneur de la Banque de France, a été accueillie avec un véritable malaise par le pays.

Et ici, nous qui connaissons les agissements de M. Moreau dans sa gestion de directeur général de la Banque de l'Algérie, nous ne pouvons que regretter ce choix pour notre grand établissement financier.

Il sera l'homme de l'inflation à outrance et nous ne tarderons certainement pas à voir dégringoler notre pauvre franc à zéro.

M. Caillaux est un audacieux, capable de franchir le rubicon nous espérons que M. Briand aura mûrement réfléchi en se l'adjoignant comme ministre des finances et vice-président du conseil des ministres.

Son passage au ministère des finances, l'an dernier, n'a pas été reluisant, il a été marqué par l'échec retentissant de sa mission aux Etats-Unis, le contraire nous eût étonné de cet être impulsif, incapable de maîtriser ses nerfs et de retenir sa langue. Puis ses conceptions pour le redressement financier ne devaient pas être fameuses puisqu'on la débarqua sans indulgence, et de ce fait, M. Painlevé qui était président du Conseil des ministres, ne fait pas partie du 10^e ministère Briand.

Pendant les quelques mois qui viennent de s'écouler, M. Caillaux a-t-il réussi à découvrir le moyen de relever la situation ?

Bien osé celui qui pourrit l'affirmer, en tout cas, il avait gardé une molaire contre le gouverneur de la Banque de France et son premier soin, en reprenant pied rue de Rivoli, est d'assouvir une mesquine vengeance contre l'homme assez énergique qui s'était mis en travers de ses projets.

C'est une faute dont nous craignons que M. Briand n'ait bientôt à se repentir.

La Banque de France, comme le dit le « Temps », doit être mise à l'abri des fantaisies dangereuses des politiciens.

Elle doit jouir d'une autonomie absolue et doit être complètement soustraite aux ingérences gouvernementales.

C'est l'avis de tout le monde sauf de nos gouvernants.

Et M. Painlevé faillit nommer M. Chaumet à la place de M. Robineau !

Aujourd'hui, M. Caillaux y place M. Moreau, qui est un financier, certes, mais un financier à tout faire entre les mains de celui qui l'a nommé. On le verra.

M. Caillaux estime qu'une banque d'émission doit être une banque d'Etat, il est clair, pour quiconque sait faire abstraction de toute considération d'ordre politique que, même avec une situation complètement redressée, le crédit du billet de banque aurait une rude atteinte le jour où un gouvernement, quel qu'il soit, aurait la faculté d'en émettre à son plaisir, et même avec l'autorisation d'un Parlement, toujours plus ou moins soumis aux préoccupations démagogiques.

Sans chercher à analyser les motifs pour lesquels Napoléon, en décidant la création de la Banque de France, crut devoir réserver l'ingérence de l'Etat dans une institution dont il voulait en même temps faire une société privée, on peut admettre que son intention - d'ordre autocratique - fut de s'y réserver un droit de regard, en même temps que le caractère privé de la Banque lui permettrait de se défendre contre les exigences éventuelles du Trésor, exigences dont il prévoyait le danger. Ma's, contrairement à ce que dit le *Times* lequel

n'est pas tout à fait d'accord sur ce point avec son correspondant - cette précaution de Napoléon est devenue insuffisante, parce que l'Etat manifeste une tendance de plus en plus accentuée à transformer son droit de regard en un droit d'exiger. Depuis 1906, tout a évolué et, la politique aidant l'esprit étatique s'est développé de telle sorte que, dans certaines sphères, on en est arrivé à considérer l'Etat comme un maître absolu, libre de disposer à son gré de la fortune et du crédit du pays. C'est là le danger dit avec raison notre excellent confrère « L'Argent » de Paris.

Lorsque l'on a vécu les quelques années qui viennent de s'écouler ; lorsque, ne serait-ce que par intuition, on a pu apprécier les efforts faits par la Banque pour résister aux exigences de la plupart des ministres des Finances, lorsque l'on songe aux dures épreuves subies par M. Robineau dans cette période récente dont il est inutile de rappeler les phases douloureuses, on ne peut pas s'empêcher de dire que si la Banque de France eût été un organisme absolument autonome et libre de ses actes, notre crédit n'eût pas subi une atteinte qui risquait de le détruire en entier.

On ne reconnaît jamais assez, en effet, le courage qu'il fallut au Gouverneur de la Banque pour obliger le ministère d'alors à reconnaître officiellement une situation qu'il persistait à vouloir cacher, tout en continuant à l'aggraver. C'est à lui, c'est à sa résistance opiniâtre et à son refus courageux d'aller plus avant dans cette voie, que la France doit d'avoir appris que la limite des avances à l'Etat venait d'être dépassée de plusieurs milliards, sur les exigences d'un gouvernement dont le chef affirmait constamment, à la tribune, qu'il ne ferait jamais d'inflation. Et M. Robineau, gouverneur général de la Banque de France, est fonctionnaire ! On peut juger de ce qu'il aurait fait si, ne dépendant que de la Banque elle-même, il eût été en mesure, dès le premier jour, d'opposer un refus formel.

Lorsque l'on songe à cela, la cause de l'autonomie de la Banque de France est entendue.

Nous n'avons qu'un désir, celui de nous tromper sur le sort du 10^e cabinet Briand que nous désirons voir longtemps présider aux destinées de la France avec ou sans Caillaux.

Mais n'empêche qu'avec tout le monde nous regrettons la mesure prise contre M. Robineau et son remplacement par M. Moreau dont nous connaissons l'aune

L. de P.

BULLETIN

L'affaire Tabia el Oubira

Cette affaire qui fit couler des flots d'encre, il y a une quinzaine d'années, et même fut portée à la tribune de la Chambre des députés par le colonel Driant, le vaillant soldat, défenseur du bois des Caures, dont on célébrait ces jours derniers l'anniversaire de la mort glorieuse, n'est pas encore réglée malgré l'arrêt du Conseil d'Etat. Il est vrai, chose véritablement regrettable, non reçu de la formule exécutoire, qui fait l'objet d'une nouvelle instance, qui condamne le Ministère des Affaires Etrangères et partant la Tunisie, au paiement d'une indemnité pour privation de jouissance de la propriété de Tabia el Oubira d'une superficie de 38000 hectares environ.

Plus de quinze ans d'efforts, long martyrologe, et attendre encore un règlement qui devrait être effectué depuis des années, voilà le protectorat, auquel sont soumis des français en venant planter leur tente en Tunisie.

Adieu ne plaise cependant que nous demandions sa suppression mais nous voudrions que le bey régnât effectivement avec tous les avantages et les responsabilités de sa haute charge. S'il en était ainsi il est probable que les français jouiraient d'une situation privilégiée comme au début du protectorat.

Et l'on se serait bien gardé de ne pas leur rembourser les bénéfices de guerre et de ne pas régler au plus vite un litige comme celui de Tabia el Oubira.

Echos & Nouvelles

L'Œuvre de l'Enfance

La Journée de l'Enfance a produit la somme respectable de 800.000 francs, jamais atteinte jusqu'à ce jour.

Mais on ne peut faire indéfiniment appel à la bourse des particuliers pour assurer l'existence d'une œuvre qui doit être alimentée par le budget.

En France ce sont les budgets municipaux qui y pourvoient.

De toutes façons Madame Andréa Saint a droit à des félicitations que nous ne lui marchandons pas pour avoir créé une œuvre qui rend des services inestimables.

Aux départs

Par le courrier de samedi se sont embarqués pour France notre excellent confrère, M. F. Portelli, directeur du « Journal de Tunis » Madame et leur famille.

Nous leur souhaitons d'agréables vacances dans les riantes Pyrénées et un heureux retour.

Alger proteste contre la vie chère

Un meeting de protestation, comprenant plus de dix mille assistants, parmi lesquels beaucoup de femmes vient d'avoir lieu à Alger pour protester contre la vie chère qui sévit là-bas presque autant qu'ici.

Le journal « Le Travailleur » d'Alger annonce dans ses échos que le vapeur Giovanni a quitté le port de cette ville avec un chargement de 1200 tonnes de blé d'Algérie à destination de ROTTERDAM !!!

De Rotterdam ?

C'est écrit en toutes lettres, et c'est pour laisser expédier du blé en pays étranger que nous approvisionnons l'Algérie !

Ah ! mais, non, pas de blagues, ce sont des choses à ne pas le faire quand nous payons le pain plus cher qu'en France.

Un de nos amis nous a suggéré une idée que nous livrons au gouvernement d'autant mieux que le système, croyons-nous, a été expérimenté pendant ou après la guerre.

Sur la production agricole ou oléicole, faire deux parts : l'une réservée pour le pays qui serait taxée et l'autre libre d'exportation pour la France et si la marchandise n'est pas demandée par la métropole pour toutes destinations.

Nous aurions ainsi un approvisionnement à prix réduit et le producteur rattraperait la perte à gagner sur les prix d'exportation et tout le monde y trouverait son compte.

C'est simple comme bonjour, mais nous parions tout ce que l'on voudra qu'on n'en fera rien.

Un escroc à débusquer de l'Enseignement public

Si ce qu'on raconte à Sfax est exact nous espérons bien qu'une enquête judiciaire sera ouverte par le parquet de Sousse pour découvrir le sale individu qui ayant pu se procurer les textes des examens du certificat d'Etudes primaires les a livrés aux candidats contre bonnes espèces palpantes mais non trébuchantes.

On parle d'une somme de 40.000 fr. escroquée au gouvernement car les candidats reçus courent au service militaire et esquivent la prime de remplacement en cas d'un mauvais numéro au tirage au sort.

Cette brebis galeuse doit être recherchée et déferée à la police correctionnelle ; ce ne serait pas la première fois qu'elle opérerait mais ce sera certainement la dernière avec la condamnation qui l'attend.

Les grasses souscriptions

Le Magasin Général s'est inscrit pour 10.000 francs ainsi que les Grands moulins de Tunis (Ricci et Cie) et la Maison Wallut et Cie pour 100.000.

Au « Petit Matin »

Notre ami, M. Simon Zana, directeur du « Petit Matin » et Mme Zana sont partis par un des derniers courriers pour France où ils resteront jusqu'en octobre. Vœux de bon séjour en France.

Un navrant accident d'auto

C'est celui qui est arrivé à M. Paul Costa, de Sfax, sur la route de Triaga, où il fut coincé entré un arabat et l'auto sur laquelle il se trouvait bien maladroitement placé sur le marche pied.

Et l'auto filait à 40 ou 50 kilomètres à l'heure.

Blessé très grièvement il ne tarda pas à succomber.

Nous adressons à sa famille et particulièrement à son frère nos condoléances émuës et attristées.

Petites nouvelles

— Une jeune fille musulmane, Mlle Taouhida bent Cheikh, vient de subir avec succès les examens du baccalauréat section B.

Celle-ci nous apprend le Progrès de Tunis qui est la nièce de MM. Tahar ben Ammar et Chadly Okbi caïd de Souk el Arbâ, n'a pas encore 18 ans, elle a fait ses études au Lycée Armand Fallières.

— On annonce la retraite du proviseur du Lycée Carnot.

Nous avons conservé de ce Monsieur un trop bon souvenir - Millet regnante - pour lui adresser des vœux.

— M. Albert Solet, fils de notre ami Léon Solet, correspondant du « Petit Matin » à Bizerte vient de recevoir la croix d'officier du Nichan Iftikhar. Félicitations.

— Le prix du pain à Marseille a été fixé à 2 fr. 25 à partir du 27 courant - et à 2 fr. 35 à Tunis !!!

L'Œuvre du Petit Cheminot P.L.M à la montagne

Conformément au programme qu'elle s'est tracé et qu'elle a si largement rempli les années précédentes, l'œuvre du Petit Cheminot P.L.M. à la Montagne a décidé pour l'été 1926 d'ouvrir ses colonies de vacances à partir du jeudi 3 juillet. L'une de ces colonies fonctionnera à partir de la date ci-dessus à LODI pour les petits cheminots des lignes du P.L.M du département d'Alger et jusqu'à la gare de Relizane exclue ; l'autre colonie aura son centre à Tiemoen et sera destinée aux petits cheminots des lignes P.L.M du département d'Oran à partir de Relizane.

« La compagnie fermière et celle du Sfax-Gafsa dont on connaît la sollicitude pour leurs employés ne pourraient elles envisager la création de colonies de vacances à la montagne, comme le P.L.M et le réseau d'Etat algérien, pour les enfants des employés des gares éloignées de la mer ?

Les personnels si étroitement unis par le syndicat pourraient coopérer pour partie dans la dépense, les compagnies n'intervenant que si celles-ci dépassent les cotisations.

Ce que l'Algérie a fait peut très bien être entrepris en Tunisie.

Contre la baisse du franc

La France est envahie par rde nombreux étrangers des pays à change élevé qui, grâce à la baisse du franc, trouvent chez nous une vie d'autant plus facile qu'elle ne leur coûte presque rien.

Pour remédier à cette situation et nous éviter l'avalanche de tous ces amis que nous aimons jusqu'à la bourse du parlement, à défaut du ministère, devrait voter une loi interdisant sous peine de pénalités très dures de recevoir les billets, quels qu'ils soient au-dessus du chiffre marqué sur chacun d'eux. Ainsi la livre sterling, le dollar, les 100 francs suisses seraient acceptés comme avant pour 25, frs-50 3/10 25 ou 100 francs.

Nous aurions certainement moins de visiteurs ce qui ne gâterait rien à l'affaire car ce sont eux qui rendent le coût de la vie de plus en plus cher.

Une campagne de presse a été amorcée par M. Clément Vaurel souhaitons qu'elle réussisse.

Nouvelle à la main

— « Vous savez X avocat est un excellent défenseur.

— « Oui ! je sais ! il prend les intérêts de la veuve et... le capital de l'orphelin.

Abdelkrim à Fez

Bien que l'arrivée d'Abd el Krim à Fez, où il faillit, l'an dernier, à la même époque, entrer en conquérant, soit déjà un événement de 30 jours, nous tenons à reproduire l'article de notre excellent confrère le « Progrès de Fez » qui la relate en ces termes :

Vendredi matin, sur les 5 heures, deux autos fermées rentraient par la porte de Bab el Hadid.

Arrivées à la hauteur de la Recette Municipale, elle stopèrent. Après quelques secondes d'attente, les portières s'ouvrirent et deux officiers et quatre indigènes à la djellaba riffaine en descendirent.

« Où suis-je ? demanda l'un d'eux, celui qui paraissait le plus important personnage.

« Tu es à Fez, au quartier du Doh » répondit l'officier interprète. Alors l'homme à la djellaba grise se tournant du côté de l'Orient et levant les mains en un geste d'offrande et de prière prononça à voix basse cette invocation : « Dieu seul est Dieu et Mohamed est son prophète, je te salue ô Moulay Idriss, protecteur de cette cité vénérée et te prends à témoin que tout ce que j'ai fait n'est pas indigné d'un croyant, je me mets sous ta protection ô ! très saint, écoute ma prière et n'abandonne pas ton esclave dans le malheur »

Un peu réconforté par cette supplication l'homme releva la tête et demanda

— Où allons-nous ?

— Viens sans crainte dans la maison que nous t'avons préparée.

Et, docilement, Abd el Krim — car c'était lui — accompagné de son frère Mohamed, de Bou Jibar son secrétaire, et Abdelkrim, son parent, suivit dans la rue de la Croix Rouge l'officier interprète Sague, et ce cortège, à l'aube du jour, par les rues désertes, avait quelque chose de lugubre et de tragique comme une exécution capitale.

« C'est là » dit le capitaine Emmanuel, en s'arrêtant devant la porte basse aux gros clous couleur de rouille d'une maison - curieuse coïncidence - qu'il habitait jadis à Fez.

« Mektoub Allah ! » dit Abd el Krim, et, suivi des siens il pénétra dans le riadh.

Mektoub ! Oui, c'était écrit. Abd el Krim, avait juré à ses gens d'être à Fez pour l'Aid el Kebir... Il y a été cette année.

Mektoub !

Le Secret de la Guerre du Riff

Voulez-vous connaître les dessous de l'affaire marocaine ?

Voulez-vous savoir à quels mobiles secrets et personnels ont obéi les hommes qui disposent des finances de la France et de la vie de nos enfants en refusant de traiter avec Abd el Krim ?

Voulez-vous savoir pourquoi ces mêmes hommes qui, publiquement, tous les dimanches déclament « guerre à la guerre », secrètement décidèrent l'écrasement du Riff ?

Si vous voulez connaître les véritables mobiles de la conquête du Maroc, lisez : « La Sanglante Aventure Marocaine »

par A.V. Dunet
Directeur de « La Revue Coloniale »
(Un volume : 6 francs) 7 fr. 25 franco adressés à l'auteur 100, rue St-Lazare - Paris.

L'auteur, n'envisageant que les conséquences, terribles pour la France, de cette guerre, a mis chacun en face de ses responsabilités, sans tenir aucun compte de la position ou de la couleur politique des fautes.

Tous les Français désireux d'être exactement renseignés, non seulement sur l'histoire du Maroc et de la guerre du Riff, mais aussi sur les motifs occultes et privés qui poussent les hommes chargés des destinées du pays, liront *La Sanglante Aventure Marocaine*.

A vendre

A vendre le dictionnaire Diderot en 35 volumes.

Prix avantageux - s'ad. bureau du journal.

RÉGENCE DE TUNIS

Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

ATTRIBUTION DES LOTS DE TERRES A PLANTER
Créés en 1926 dans les régions de Sbeitla (Contrôle de Thala) et de Sidi-Meheddeb (Contrôle Civil de Sfax)

Le Domaine de l'Etat Tunisien livrera à la colonisation en 1926-1927 :

20 lots de terres à planter créés sur la propriété domaniale de Sbeitla (Contrôle Civil de Thala) ;

43 lots de terres à planter créés dans la région de Sidi-Meheddeb (Caidat de la Skhira) Contrôle Civil de Sfax.

La superficie moyenne des lots varie de 450 à 600 hectares pour Sbeitla et de 700 à 1.000 hectares pour Sidi-Meheddeb.

D'une manière générale ces lots comprennent des terres légères convenant à la culture de l'olivier et aux cultures fruitières.

La prise de possession du lotissement de Sbeitla et de la première partie du lotissement de Sidi-Meheddeb aura lieu au cours de l'automne 1926.

La prise de possession des lots restants sera réalisée en deux étapes au cours du premier semestre de l'année 1927.

Les demandeurs agréés figureront sur une liste unique de classement, valable pour l'ensemble des lots créés.

DELAIS D'INSCRIPTION

Les demandes sont reçues à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, 76 bis Boulevard Bab-Benat à Tunis.

Les personnes qui désirent participer à l'attribution des lots doivent déposer une demande régulière d'achat dans les délais suivants :

Demandeurs habitants la Tunisie depuis 2 ans :

Du 1^{er} Juillet 1926 au 25 Juillet inclus.

Immigrants :

Du 5 Juillet 1926 inclus au 31 Juillet 1926 inclus.

Aucune demande parvenue avant la date d'ouverture ou après la date de clôture ne sera retenue.

Des modèles imprimés de demandes sont mis à la disposition du public. Les candidats sont priés de répondre avec précision à toutes les questions posées

et de joindre à leur demande toutes les pièces justificatives.

Ils doivent faire leur demande par le Maire de la Commune ou le Contrôleur Civil de leur résidence.

Les demandes irrégulières ou incomplètes ne seront pas classées

Les candidats devront justifier d'un minimum de ressources disponibles ou immédiatement réalisables de 100.000fr.

Le Comité de classement aura, du reste, toute liberté, pour apprécier la valeur des justifications fournies.

CLASSEMENT DES DEMANDES

A l'expiration des délais ci-dessus fixés, il sera procédé au classement des demandes régulièrement déposées.

J. — Candidats locaux. — Les candidats habitants la Tunisie depuis deux ans au moins seront classés comme suit :

1. — Anciens élèves de l'Ecole Coloniale d'Agriculture ayant obtenu le diplôme de cette Ecole depuis moins de dix ans, déduction faite des années de services militaires obligatoires ;

2. — Agriculteurs de profession fixés en Tunisie depuis plus de deux ans ;

3. — Fonctionnaires, militaires et agents des Services publics devant prendre leur retraite dans un délai de dix ans ;

4. — Autres demandeurs.

Dans chacune de ces catégories, les candidats qui ne possèdent pas de propriétés rurales dans la Régence seront classés par priorité.

Le classement est déterminé par le nombre d'enfants qui vivent sous le toit et sont réellement à la charge des demandeurs.

A droits égaux, une préférence est accordée.

I. — aux mutilés de guerre ;

II. — aux demandeurs qui comptent dix ans au moins de résidence dans la région où est créé le lotissement (4^e région pour Sbeitla, 5^e région pour Sidi-Meheddeb).

II. — Immigrants. — Les immigrants ont classés d'après le nombre d'enfants vivants sous le toit et à la charge du demandeur.

Un privilège est accordé aux anciens élèves de l'Institut agronomique et des Ecoles nationales d'Agriculture qui ont obtenu le diplôme de l'une de ces écoles depuis moins de dix ans, déduction faite des années de services militaires obligatoires.

Les immigrants qui ne possèdent pas de propriétés rurales en Tunisie seront classés par priorité dans les mêmes conditions que les candidats locaux. Une préférence est accordée, à droits égaux, aux mutilés de guerre.

ANIS BERGER

Apéritif anisé
Ets Claude Berger et Cie. — Marseille

III. — Sociétés. — Après épuisement des listes ; les lots disponibles pourront être attribués à des Sociétés, à des conditions qui feront l'objet de contrats spéciaux.

CHOIX ET ATTRIBUTION DES LOTS

Le classement terminé, les candidats seront avisés du rang obtenu. Ils recevront, le cas échéant, les plans notices des lotissements comportants avec tous renseignements d'ordre général, l'indication des contenances et des prix de chaque lot. Ils seront ensuite convoqués pour le choix du lot.

Mode d'attribution des lots. — L'aliénation des lots de terres à planter, régie par les décrets des 18 Juin 1918 ; 6 et 28 Janvier 1925 et l'arrêté du 10 février 1926, donne lieu à l'établissement d'un contrat de vente comportant notamment interdiction d'aliéner pendant vingt ans, sans autorisation écrite du Directeur général de l'Agriculture.

Obligations imposées. — Défrichement et complantation des 4/10^e de la superficie totale du lot ; constructions d'écuries ou abris pour le bétail.

Une équivalence sera admise à concurrence de 2/10^e de la superficie totale pour les constructions et aménagements hydrauliques, à condition que la valeur de ces améliorations représente un minimum de 70 francs par hectare calculée sur la superficie du lot.

Les candidats devront prendre l'engagement de résider en Tunisie pendant 20 ans.

Les Sociétés s'obligeront à installer, dans la Régence et pendant le même délai, un nombre de familles françaises correspondant à l'importance des lots.

Prix de vente. — Le prix de vente sera payable en 20 ans.

Une ristourne de 50 o/o du prix sera accordée aux candidats qui auront installé une famille française sur leur lot pendant 20 années.

Evitez typhoïde, entérite, etc...

En stérilisant l'eau avec les : "COMPRIMES PURIFIE L'EAU".

Emploi facile, aucune saveur désagréable. Toutes pharmacies .o.15 le comprimé. GROS : JASMA, Place de la Gare TUNIS.

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

Demandez partout
L'ANISSETTE GRAS

Agent Dépositaire : J. CURTELIN fils
19, rue du Maroc, Tnis Tél. 0,95

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

Le Vendredi 6 Août 1926 à 10 heures du matin, dans les bureaux de la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, 76 bis Boulevard Bab-Benat à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après :

Lot N° 29 du lotissement rural de la propriété dite « Djeradou » située dans le Contrôle civil de Zaghouan.

Cet immeuble a une superficie approximative de cent cinquante hectares. Il comprend une maison à usage d'habitation, des écuries et des dépendances.

Mise à prix : 100.000 francs.

Les personnes désirant participer aux enchères devront déposer dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

Le lait est le plus concentré riche suisse BERNAL en crème

C'est le plus cher mais le meilleur
Dépositaires : 3 rue des Belges — Tunis

Maison de Pyrotechnie
Fondée en 1888 Téléphone 1 30
Paonessa Père & Fils
Artificiers
Inventeurs de Projectiles de Guerre
Fournisseurs de S.A. le Bey et de la ville de Tunis
Fabrique à Bregal - Magasin de vente : 3, rue de Bretagne
Vente et location d'articles d'illuminations et de décorations drapeaux français et internationaux de toutes dimensions sur commande, entreprise d'illuminations électriques pour les Fêtes Publiques et privées
TRIBUNES ET STALLS POUR FÊTES ET EXPOSITIONS

PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
BLOCH Léon-Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Téléphone 553

Maisons recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Au Combray, 5 et la rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face Poste — Tunis
Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montera et Garcia. — Téléph. 24.17 - 1 R. Al-Djazira - Tunis - Gros demi-gros détail.
Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Damières et Cie, 1^{er} et 2^{es} étages.
Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Aïtias - Tunis — Maison Française.
Grand Hôtel de France — Premier ordre
G — L. deLacroix, propriétaire — Soussa (Tunisie).
PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées cote natives — Baccara et Nizard — Gros — Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.
M — Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth — Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Déposit des gants "Perrin", — parapluies "Revel" et parfumerie "Aryse" Fournitures complètes pour couturières.
E — Entreprise Générale des Travaux Electriques A. Minaud et Fils, ancien Auctouturier Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis
A — Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.
M — Maison de santé pour les yeux, dirigée par M.le D^r Cuénod — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Demandez partout les
apéritifs-Licari
JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz Madame Maud Euvé Hyères (Var)
Importation - Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant rue de France Soussa Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti — Soussa.

Pianos
ERARD, PLEYEL & HOFMANN
les trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
5, Rue Es-Sadikia TUNIS
N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

ACCUMULATEUR FULMEN
Supérieur au meilleur. Comptoir Général des Produits Lubrifiants, 11, avenue Jules-Ferry. Téléphone 6 - 68.
Comptoir National d'Escompte Paris
Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - MATEUR-SFAX SOUSSE-MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Escompte et recouvrements
Toutes opérations de Banque
toutes opérations sur titres
Location de compartiments de
COFFRES - FORTS
DÉPOT DE COLIS

VÊTEMENTS J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS
Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance
Le meilleur marché de tout TUNIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES
LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.
SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffite - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN
DÉPOT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille Exposition Universel e Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900

Aux Armes & Munitions de France
Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless
Choix de Révolvers et Pistolets automatiques
Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
Téléphone 80 = Télég. TAIEB ELLAMTI - Soussa

- RESTAURANT DU JAPON -
G. FIORINI, Propriétaire
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et brevets A. NOBEL
PELLET César, Agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Méches de mines 3 tissus goud round. Télép. 1.39 - Adresse Télégr. : PELLET T. Tunis

L'huile qui graisse le plus
«- Vacuum Mobiloil -»
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale
POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial
« Assurances »
(20^{ème} ANNEE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous si vous désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acheteur sur place, adressez-vous en confiance
"OFFICE FRANÇAIS".

rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L' "OFFICE" se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines assurances toutes branches.
Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Machines Agricoles R. WALLUT & C^{ie}
Société Anonyme au capital de 40 Millions de Francs entièrement versés
99, Rue de Portugal - TUNIS

Collection la plus complète de machines pour l'Agriculture
Catalogues et renseignements franco sur demande
Adresse télégraphique : Wallut-TUNIS — Tél. 1.74

Banque de Tunisie
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
 Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Truileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Grues admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisés
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia |
Entrepôt : Rue de Portugal prolongé